
Programme de formation_{v5}

Travaux à Proximité des Réseaux (AIPR) Opérateur



Durée

1 jour / 7 heures



Public visé

Opérateur : Exécutant de travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens : conducteur d'engins dans les travaux publics, conducteur de nacelles élévatrices, grue, pompe à béton..., suiveur, canalisateur, ouvrier en travaux publics. Exécutants de travaux urgents dispensés de DT et DICT.



Prérequis

Savoir communiquer en français.



Objectifs pédagogiques

- Connaître les exigences liées à la réglementation anti-endommagement.
- Savoir identifier les différents réseaux : aériens ou enterrés.
- Connaître et analyser les risques liés à l'exécution de travaux à proximité de réseaux.
- Réaliser les travaux à proximité de réseaux en appliquant les mesures de prévention et d'arrêt.





Description / Contenu

Contexte de la réforme et de l'AIPR :

- Réglementation.
- Responsabilités.
- Rôles et missions (les différents acteurs).
- Les documents clés (Guide technique, DT, DICT, ATU, CR de Marquage...).

Les typologies de réseaux et les risques en cas d'endommagement :

- Caractéristiques des réseaux.
- Moyens d'identification d'un réseau (grillage avertisseur, affleurant).
- Classes de précision.
- Rappel des règles de cartographie, topographie (échelles, altimétrie, planimétrie...).
- Repérage et précision de localisation.
- Règles de marquage – piquetage.

Règles de l'art lors des travaux à proximité des réseaux :

- Terrassement avec engins.
- Terrassement manuel ou mécanique avec des outils de chantier.
- Travaux sans tranchée.
- Règles de précaution.

Sécurité et consignes en cas d'incident ou d'accident :

- Lecture de plans.
- Repérage de réseaux.
- Marquage/ Piquetage.

Passage de l'examen QCM AIPR « Opérateur » .



Méthodes mobilisées

- Formation théorique magistrale (interrogative et expositive). Entraînement à l'examen final.
- Exposés technologiques illustrés par des moyens audiovisuels et étude de cas. Remise de livret de formation. Mise à disposition de tablette pour le passage de l'examen.

Modalités d'évaluation

Evaluation : Passage de l'examen QCM AIPR « opérateur ».

Sanction : Délivrance d'une attestation de compétences AIPR sous réserve de réussite à l'examen par QCM.

Modalités et délais d'accès

Nous avons des sessions mensuelles selon places disponibles. Le calendrier est consultable sur notre site internet à la page "planning" : <https://www.impact-formation.fr/>. Nous pouvons également créer une session de formation à la demande pour un groupe de stagiaire.

Nos formations sont accessibles à la demande :

- de l'employeur / du salarié / du demandeur d'emploi

L'entrée en formation est accordée sous réserve de la validation des financements et à la suite d'un entretien téléphonique ou échange mail pour définir les besoins du bénéficiaire.

Tarif

Les conditions tarifaires sont disponibles sur notre site internet ou sur demande de devis.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos formations sont accessibles sous conditions. Merci de consulter au préalable notre référent handicap, pour échanger sur les besoins d'adaptation de la formation :

referent.handicap@impact-formation.fr